

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU JEUDI 18 DECEMBRE 2024**

**OBJET : DÉLÉGATION DE POUVOIRS**

**RAPPORTEUR :** Thierry DUPUIS, Président

Conformément aux l'articles L. 5211-10 ; L. 5211-5-1 ; L. 5211-2 et L. 2122-17 du code général des collectivités territoriales, et en vertu de la délégation de compétence conférée par le Conseil Communautaire en date du 29 septembre 2022, il est rendu compte des décisions prises par le Président et le Bureau Communautaire :

N°	Date	Objet	Commentaire
D-2023-25	28/11/2024	Convention avec la Chambre d'Agriculture pour l'animation du PAEC Basse Vallée de l'Ain en 2024	Pour l'animation 2024 du dispositif PAEC Basse vallée de l'Ain. La contribution de la CCRAPC en 2024 est de 2 050 € (BP 2024). Cette convention s'applique rétroactivement à compter du 1er janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024.
D-2023-26	28/11/2024	Conventions avec des producteurs pour l'installation de nichoirs via ADAPT'AGRI	Installations de nichoirs des éleveurs en polyculture-élevage et viticulteurs volontaires. Les producteurs vont être accompagnés par des experts (SR3A et Agrinichoirs) dans la réflexion, l'installation et le suivi des nichoirs. Cette convention est renouvelable tacitement chaque année dans une limite de 10 ans. Aucun échange d'argent n'est prévu dans cette convention.
B-2024-05	05/12/2024	Modification tableau des emplois	Modification du poste n°2 : Ouverture à 35h hebdomadaires Modification du poste n°105 : Changement de dénomination « Assistant administratif/compta – Communication et Marketing »
B-2024-06	05/12/2024	Effacements de dettes - Proposition d'admission en non-valeurs	Deux usagers ont bénéficié d'effacement de leurs dettes : - Un usager du service périscolaire Alsh Jujurieux pour des dettes antérieures au 14/05/2024 pour un montant de 27.96€ sur le budget principal (39000) - Un usager du service Frimousse pour des dettes antérieures au 12/12/2023 pour un montant de 453.34€ sur le budget principal (39000)